

**Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions sur la pétition du 10 avril 2018: «Contre la fermeture de l'infirmierie au quai du Seujet».**

*TEXTE DES CONCLUSIONS*

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-382 au Conseil administratif le 2 octobre 2018.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

*Eléments de contexte*

La Ville de Genève offre depuis plus de cinquante ans une prestation de soins à domicile aux aînés et aînées qui en font la demande, d'abord dans quatre, puis dans trois Immeubles avec infirmerie (IAI). A l'époque, on ne parlait pas de politique de maintien à domicile et il n'y avait pas d'assurance maladie obligatoire.

Dans l'intervalle, la politique de maintien à domicile a été largement développée par le Canton et permet d'offrir des prestations d'une très grande qualité. Avec les années, de moins en moins de personnes âgées ont ainsi été placées dans ces trois immeubles.

Par ailleurs, les prestations infirmières doivent être fournies dans le cadre d'une institution à vocation médicale dûment autorisée, conformément à la loi sur la santé et au règlement sur les institutions de santé. Si le Service social (SOC) ne dispose pas d'une telle autorisation d'exploiter, les infirmières disposent pour leur part d'un droit de pratique à titre individuel.

Pour se mettre en adéquation avec le droit, les infirmeries ne prennent plus de nouvelles personnes en charge depuis plusieurs années. Les habitants et habitantes qui nécessitent des soins et un suivi sont pris en charge par un prestataire de soins à domicile (principalement l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD), ou des prestataires privés). La diminution du nombre de personnes suivies s'est ainsi accélérée ces dernières années, et le maintien d'infirmeries au sein de ces immeubles (trois locaux d'infirmerie, quatre postes représentant 3,7 équivalents temps plein (ETP) n'est aujourd'hui plus justifié.

*Politique sociale de proximité et besoins socio-sanitaires*

En parallèle, les besoins socio-sanitaires des habitant-e-s de la ville augmentent. Depuis 2017, les Antennes sociales de proximité (ASP), dispositif dont

font partie les infirmiers et infirmières, sont devenues les actrices principales de la mise en œuvre de la politique sociale de proximité qui favorise la cohésion sociale et lutte contre les situations d'isolement et de rupture. Au quotidien, les ASP offrent une info-orientation socio-sanitaire à tous les habitants et habitantes, tout en stimulant et soutenant les initiatives d'habitants et d'habitantes qui créent du lien (voisins et voisines solidaires, collectifs, associations) dans les quartiers prioritaires en termes de problématiques sociales et de cohésion.

La complexité des aspects socio-sanitaires de la cohésion sociale, à laquelle les collaborateurs et collaboratrices des ASP sont confronté-e-s, requiert l'intégration de compétences en santé communautaire afin de compléter les compétences sociales existantes.

Le dispositif infirmier est ainsi amené à évoluer d'une «prestation infirmerie» au sein de trois immeubles à une prestation de santé communautaire intégrée à la politique sociale de proximité et couvrant l'ensemble du territoire de la commune. Cela permettra d'assurer une meilleure complémentarité avec les prestations de santé cantonales et de toucher un plus grand nombre d'habitants et d'habitantes en optimisant les ressources.

#### *Vue d'ensemble de la transition*

	<b>Avant</b>	<b>Après</b>
<b>Prestations</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- trois infirmeries prodiguant des soins individuels;</li><li>- une permanence santé à Cité seniors.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- huit permanences info-santé dans les quartiers, en collaboration avec les partenaires quartiers (associations de seniors, EMS, ...);</li><li>- soutien et conseil de proximité en santé communautaire par les ASP aux initiatives d'habitants et d'habitantes (associations, collectifs, voisins et voisines solidaires) dans tous les sous-secteurs prioritaires de la commune.</li></ul>
<b>Bénéficiaires</b>	200	1000
<b>Dotation infirmières SOC</b>	3,5 EPT + remplacements par des intérimaires	2,7 EPT

Les ressources ainsi dégagées sont réallouées pour satisfaire les besoins de l'Unité logement temporaire (ULT) qui va mettre en place un dispositif d'accompagnement social au niveau des logements relais de Fort-Barreau dès ce printemps.

L'optimisation des ressources (fin des soins techniques infirmiers individuels/intégration aux ASP) permet également d'accroître le nombre de personnes bénéficiant d'une info-orientation socio-sanitaire, notamment par l'ouverture de permanences info-santé de proximité.

La Jonction, les Minoteries et le Seujet restent néanmoins des secteurs identifiés comme prioritaires. Les ASP maintiennent ainsi le dispositif suivant dans les ex-IAI pour contribuer au bien-être des habitants et habitantes:

permanences info-santé régulières, par les infirmières du SOC;

soutien aux voisins et voisines solidaires, collectifs et associations des immeubles, avec présence régulière sur place, pour développer la cohésion et prévenir les problèmes de rupture sociale;

contact d'urgence pour identifier et évaluer les situations préoccupantes.

A noter enfin que, compte tenu de la complexité de l'organisation du chantier des Minoteries et de la fragilité particulière des habitants et habitantes pendant cette période, il a été décidé que la «prestation infirmerie» resterait inchangée jusqu'à la fin des travaux prévue au terme de cette année.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

La conseillère administrative:  
*Esther Alder*